

Questions au Feuilleton

LE PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter, conformément à l'article 106, une pétition signée par certains de mes électeurs de Brantford et par des habitants de Waterford, municipalité voisine de Brantford. Les pétitionnaires s'opposent à l'entente commerciale négociée par le premier ministre (M. Mulroney) et prient le gouvernement de dissoudre les Chambres et de demander aux Canadiens s'ils acceptent de lui confier le mandat de négocier un tel accord, car il n'a pas ce mandat actuellement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens de l'Ouest qui signalent que les Canadiens n'ont pas donné au gouvernement conservateur le mandat de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. En fait, monsieur le Président, comme vous le savez, le gouvernement et le premier ministre (M. Mulroney) avaient fait campagne contre un tel accord.

Dans leur pétition, les signataires affirment que l'accord commercial menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant au gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer nos ressources dans les intérêts fondamentaux des Canadiens et d'assurer des chances égales à toutes les régions.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de dissoudre les Chambres et de donner aux Canadiens, au moyen d'élections générales, la possibilité d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange.

* * *

● (1110)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

M. le Président: Avant de passer aux ordres inscrits au nom du gouvernement, je dois vous informer qu'un député m'a fait savoir qu'il soulèverait la question de privilège. Il y aurait eu outrage à la Chambre à cause de l'utilisation d'un certain terme dans le préambule d'une question vendredi dernier. Je me propose d'entendre le député à 15 heures.

Je fais également remarquer à tous les députés que, peu importe la décision que je rendrai après avoir entendu les différents points de vue, j'espère qu'aujourd'hui, tous feront preuve

de retenue et de sobriété dans leurs préambules. Tous les députés comprennent que des déclarations faites spontanément dans le feu de l'action ou par relâchement, ou encore, rigoureusement exactes dans leur contexte mais susceptibles de provoquer une vive réaction de l'autre côté de la Chambre, peuvent très bien mener au désordre.

Je veux que vous compreniez bien que je demande la coopération de tous et que je compte sur chacun de vous. J'entendrai le député à 15 heures.

Le secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir fait cette mise au point et de me laisser jusqu'à 15 heures pour mettre de l'ordre dans mes notes de recherche. Ce délai de deux ou trois heures sera utile à la Chambre, car il me permettra, je pense, d'être succinct et convaincant.

M. le Président: Dans ce cas, je compte sur le député pour rendre la politesse à l'autre député en cause dans cette affaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-72, Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, soit lu pour la 2^e fois et déferé à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui afin d'entamer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-72, Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada. Ce projet marque une étape importante dans le développement de ce pays.

[Traduction]

Nous avons conçu le projet de loi pour tenir compte des éléments fondamentaux de notre politique linguistique et de l'évolution qu'elle a connue au cours des 120 dernières années et pour nous permettre de satisfaire aux besoins changeants de la société canadienne. Je suis sûr qu'il reflète exactement la réalité linguistique du Canada d'aujourd'hui.

Comme le dit l'article où est énoncé l'objet du projet de loi, ses principaux objectifs sont d'assurer le respect et l'égalité de statut aux deux langues officielles dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche la prestation des services destinés au public, d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones, de favoriser la progression des deux langues au sein de la société canadienne et de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.